

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun diplôme | <input type="checkbox"/> Baccalauréat général, technologique, professionnel
ESEU, DAEU, ou autre certification de niveau IV |
| <input type="checkbox"/> Certificat d'étude primaire (CEP) | <input type="checkbox"/> DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau III |
| <input type="checkbox"/> Brevet des collèges (BEPC), DNB ou équivalent | <input type="checkbox"/> Diplôme de niveau II : licence (ou maîtrise) |
| <input type="checkbox"/> CAP, BEP ou autre certification de même niveau | <input type="checkbox"/> Diplôme de niveau I : master, titre d'ingénieur |

Votre profession ou catégorie sociale (PCS) :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur exploitant | <input type="checkbox"/> Employé |
| <input type="checkbox"/> Artisan, commerçant et chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> Ouvrier |
| <input type="checkbox"/> Cadre et profession intellectuelle supérieure | <input type="checkbox"/> Retraité |
| <input type="checkbox"/> Profession Intermédiaire | <input type="checkbox"/> Chômeur |
| <input type="checkbox"/> Élève, étudiant | |

5/ Pièces à joindre obligatoirement à votre livret de recevabilité

- La photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso) ;
- Le justificatif au minimum du 2^e Dan de la mention délivré par la CSDGE ;
- Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la mention choisie datant de moins de 3 mois ;
- Le justificatif du diplôme fédéral ou d'état le cas échéant ;
- L'attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1 ou BNS ou BNPS) ;
- Le règlement de 30 euros correspondant à l'ouverture du dossier administratif (non remboursables) ;
- Les différentes attestations d'employeurs ou de responsables de structures précisant le nombre d'heures d'expérience réalisées et les missions ou activités réalisées **signé et tamponné du président du club et de la ligue. Une attestation pour toutes activités déclarées dans le tableau en annexe page 3.**
La page 3 est à démultiplier autant de fois que possible pour faire état de toutes les actions ou missions réalisées en lien avec le CQP MAM. Se référer au référentiel de compétences en annexe page 4.

6/ Déclaration sur l'honneur

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux, mention constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile (le candidat ne peut déposer qu'une demande de VAE par an pour un même diplôme).

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à ,
Le

Signature du candidat :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (code pénal art.441-6).

7 / Décision de recevabilité**Cadre réservé à l'administration**

Dossier reçu le : / /

Dossier complet le : / /

Décision de recevabilité : Favorable Défavorable

N° identifiant : Date de décision de recevabilité : / /

ANNEXE 1 :
**Informations concernant l'expérience salariée, non-salariée ou bénévole en rapport
avec le Certificat de Qualification Professionnelle d'Assistant Moniteur d'Arts Martiaux dans la mention**

Nom et adresse de la structure d'exercice	Nom, prénom, qualité et coordonnées du représentant de la structure	Emploi ou fonction (Précisez bénévole ou salariée)	Période d'exercice		Total des heures	Signature et cachet
			Date de début	Date de fin / en cours		
<i>Exemple : Association Sportive - section Aïkido – 1 rue de l'Aube – 75000 PARIS – 01.23.45....</i>	<i>Jean B. – président – – 1 rue de l'Aube – 75000 PARIS – 01.23.45.... jb@ASParis.fr</i>	<i>Mademoiselle Emilie P. exerce la fonction d'animatrice bénévole dans le club. Elle encadre les cours d'aïkido pour les enfants et les adolescents.</i>				<i>Fournir impérative en plus du tableau remplis des attestations au nom de la ou des structures, signées et tamponnées du responsable de celles-ci précisant le nombre d'heures d'expériences et les fonctions tenues</i>
				Total global		



ANNEXE 2 : Référentiel de compétences du CQP MAM

UC 1 : Concevoir un projet d'enseignement	
1.1 Prend en compte les caractéristiques biologiques des pratiquants :	
	- Identifie les systèmes osseux sollicités lors de la pratique de la mention ;
	- Comprend les mécanismes de la contraction musculaire ;
	- Identifie les principales chaînes musculaires concernées par la pratique de la mention ;
	- Comprend les principes biomécaniques des techniques fondamentales de la mention et les principes de l'interaction motrice
	- Explicite les filières énergétiques sollicitées lors de la pratique de la mention
	- Mobilise les connaissances scientifiques nécessaires pour utiliser la mention concernée à des fins de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être
1.2 Construit une progression technique :	
	- Propose et met en place la progression technique fédérale du débutant à la ceinture noire 1 ^{er} dan de la mention concernée ou d'un grade équivalent ;
	- Explique et transmet l'histoire, la culture, les principes fondamentaux et la valeur éducative de la mention.
1.3 Construit un environnement pédagogique propice à l'apprentissage :	
	- Comprend les étapes de l'apprentissage moteur ;
	- Mobilise les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement collectif adapté.
1.4 Conçoit une action d'enseignement dans la mention concernée :	
	- Identifie les éléments nécessaires à la construction d'une action d'enseignement ;
	- Identifie son contexte spécifique
	- Définit les caractéristiques et les attentes du public concerné ;
	- Propose et met en place une progression cohérente dans son action d'enseignement ;
	- Définit des objectifs de séance en lien avec un thème donné ;
	- Construit des techniques adaptées aux objectifs de la séance ;
	- Construit un plan de séance cohérent ;
	- Élabore un cycle logique de séances ;
	- Construit un programme annuel de séances ;
	- Adapte l'action d'enseignement au public concerné ;
	- Définit un programme de passage de grade en club ;
	- Construit les modalités d'évaluation de son action d'enseignement.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'enseignement dans sa mention	
2.1 Encadre un groupe de pratiquants de la mention concerné dans le cadre d'une action d'enseignement :	
	- Donne des consignes en étant vu, entendu et compris de tous ;
	- Adapte la réalisation des techniques au niveau de pratique de son public ;
	- Évalue techniquement le niveau de réalisation de l'exercice par l'élève ;
	- Corrige la mise en œuvre de l'exercice à partir du niveau, du contexte de pratique et des comportements des pratiquants ;
	- Illustre l'explication des différentes phases techniques de l'exécution d'un mouvement de sa mention en démontrant et en commentant ;
	- Transmet la terminologie de sa mention ;
	- Explicite les normes réglementaires et techniques propres à la mention ;
	- Anime un cours avec différents matériels pédagogiques ;
	- Transmet l'éthique et les valeurs spécifiques de sa mention ;
	- Transmet des contenus techniques en toute sécurité pour le pratiquant ;
	- Adapte son comportement aux caractéristiques psychologiques du public concerné ;
	- Utilise les différentes attitudes pédagogiques de l'enseignant ;
	- Évalue son action d'enseignement ;
	- Mène une action éducative spécifique à sa mention.
2.2 Prépare un pratiquant ou un groupe de pratiquants à un examen de grades dans les mentions :	
	- Décrit le règlement particulier des épreuves préparées ;
	- Décrit les modalités d'inscription aux épreuves ;
	- Décrit les différentes périodes de travail ;
	- Définit les besoins des pratiquants de sa mention par rapport aux épreuves préparées ;
	- Donne des consignes adaptées au(x) pratiquant(s) pendant la période de préparation ;
	- Réalise un bilan des prestations des candidats après l'examen.
2.3 Démonstre une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de sa mention :	
	- Réalise les différentes techniques correspondant au niveau d'exigence du 2 ^e dan ou grade équivalent validé par la CSGDE ;
	- Analyse les techniques présentées et les fondamentaux de la mention. ;
	- Utilise les différents procédés traditionnels d'entraînement ;
	- Précise les critères pour une réalisation efficace des techniques de sa mention.

UC3 : Participer au fonctionnement de la structure	
3.1 Comprend le fonctionnement associatif de la structure employeuse :	
	- Participe à la création et au fonctionnement d'une association loi 1901 ;
	- Comprend la responsabilité civile et pénale des dirigeants et enseignants d'une association ;
	- Connaît la réglementation relative aux garanties d'hygiène et de sécurité des salles d'enseignement de la mention ;
	- Connaît les conditions sociales et fiscales en matière d'embauche d'un enseignant titulaire d'un CQP MAM dans une association ;
	- Applique et fait respecter par les pratiquants les règles d'hygiène et de sécurité de la pratique de la mention considérée.
3.2 Comprend les relations entre la structure employeuse et ses différents partenaires :	
	- Identifie les principaux partenaires de la structure employeuse (fédération et organes déconcentrés), ministère chargé des sports et organes déconcentrés, collectivités territoriales, mouvement olympique, etc.) ;
	- Comprend le fonctionnement et les missions des différents partenaires de l'association ;
	- Identifie les relations entre l'association et ses partenaires.
3.3 Participe aux actions de promotion et de développement d'une association :	
	- Connaît et utilise les différents outils de communication, de promotion, de formation et d'animation d'une association.